

COMMUNE D'ALLEVARD

(ISERE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allevard, légalement convoqué, s'est réuni à 19h30 sous la Présidence de Monsieur Sidney REBBOAH, Maire

Présents : Christelle MEGRET, Georges ZANARDI, Rachel SAUREL, Thomas SPIEGELBERGER, Lucie BIDOLI, Yannick BOVICS, Quentin JULIEN-SAAVEDRA, Andrée JAN, Françoise TRABUT, Sébastien MARCO, Sarah WARCHOL, Junior BATTARD, Marie SADAUNE, Patrick MOLLARD, Patrick BARRIER, Martine KOHLY, Carin THEYS, Béatrice BON, Nathalie HAILLEZ, Fabienne LEBE

Pouvoirs : Aadel BEN MOHAMED, pouvoir à Junior BATTARD
Valentin MAZET-ROUX, pouvoir à Georges ZANARDI
Sophie BATTARD, pouvoir à Patrick MOLLARD
Ludovic BRISE, pouvoir à Christelle MEGRET

Absent : Jean-Luc MOLLARD, Célien PARISI

DELIBERATION N° 26/2023 – RECRUTEMENT DES EMPLOIS SAISONNIERS

Monsieur le Maire, Sidney REBBOAH, rappelle au Conseil Municipal que par délibération N° 55/2021 en date du 16 mai 2021, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face notamment à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Ce type de contrat est conclu pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

Dans le cadre de la saison touristique et estivale 2023, les besoins identifiés en matière d'emplois saisonniers sont les suivants :

- **Pour l'accueil de loisirs** : Période de fonctionnement de l'accueil de loisirs été 2023 : 10 au 31 juillet et du 01 au 25 août :
 - 4 postes à temps complet d'animateurs par semaine de fonctionnement (grade d'adjoint d'animation)
 - 1 poste à temps complet de directeur/trice (BAFD ou équivalent) (grade d'animateur territorial)
 - 1 poste à temps incomplet d'agent d'entretien 25h par semaine de fonctionnement (grade d'adjoint technique) : préparation et service des repas et entretien des locaux.

➤ **Pour les services techniques :**

- Renfort saisonnier espaces verts du 01 mai au 30 septembre 2023 : 1 poste d'adjoint technique à temps complet
- « **Jobs d'été** » : 3 postes d'adjoints techniques à temps complet du 03 au 31 juillet 2023 ainsi que du 01 août au 01 septembre 2023

Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023

Ces propositions de création d'emplois saisonniers ont fait l'objet d'une présentation en commission RESSOURCES du 23 mars 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la création des postes d'emplois saisonniers tels que proposés ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à signer tout acte s'y rattachant.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Sidney REBBOAH

